

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-01-04
Séance du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire, avec le pouvoir de Gaëtan DE GRACIA*.

Date de convocation : lundi 23 février 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Présents	Pouvoirs de	3	Absents	2
GRANGE Michel	BOCQUIN Jean-Luc		David SANTIN-JANIN	
TRUNFIO Laure			BOISSET Françoise	
BOCQUIN Jean-Luc				
SEGARD Magali				
DE GRACIA Gaëtan				
LALLAU BAZIN Corentin				
FREYNET TICHADOU Virginie				
BELLEMIN-LAPONNAZ Anne				
VELLETAZ Emilie				
CHARMEAUX Mickaël	LALLAU BAZIN Corentin			
CHARPIN Brigitte				
BROC Jérôme				

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

Secrétariat de mairie

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent communal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention entre la commune de *Saint Jean de la Porte* et la commune d'*Arbin*, annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

👉 **Valide** les termes de ce document.

👉 **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, *notamment la présente convention*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire, Michel GRANGE	Le Maire, Alain COMBAZ
---------------------------------	---------------------------

